



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **34**
- représentés : **6**
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire	- - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	<i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire
M. David PAULY, Cons. Mun.	M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	-
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe	- -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER
Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Marie-Mad. IANTZEN
Mme Solène HOEHN
M. Jean-Michel WEBER
M. Marc DECKERT
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OVERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-04-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

OBJET : FINANCES ET BUDGET – TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (TEITLD) – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES : REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

N° 26-04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article 100 de la loi de finances pour 2024 institué la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ;

VU les articles L.425-1 et suivant du Code des Impositions sur les biens et les services et notamment l'article L.425-20 du Code des Impositions sur les biens et les services disposant qu'à compter de 2024, une fraction égale à un douzième du produit de ladite taxe est affectée aux départements, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant la compétence « voirie » ;

VU le décret N° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la TEITLD prévue au II de l'article L.425-20 du Code des Impositions sur les biens et les services ;

CONSIDERANT par ailleurs, que les intercommunalités perçoivent l'intégralité des attributions individuelles correspondantes, à charge pour elles d'en assurer la répartition avec leurs communes membres ;

CONSIDERANT que ce reversement doit être fixé par une délibération du Conseil Communautaire, adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, dans un délai de 2 mois à compter de la notification des montants du produit de la taxe ;

CONSIDERANT que cette délibération détermine le montant global à reverser ainsi que la part attribuée à chaque commune membre, en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence « voirie » entre la commune et l'intercommunalité, ainsi que la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce cette compétence ;

CONSIDERANT en outre, que la Communauté de Communes n'exerce pas de compétence en matière de voirie et que corrélativement cette taxe est répartie entre les seules Communes membres ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la TEITLD pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT que le montant attribué à ce titre à notre territoire s'élève à 21.596,00 € ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de répartir le produit 2024 de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance perçu, soit 21.596,00 € aux Communes membres, au prorata de la longueur de voirie respective, comme suit :

Accusé de réception en préfecture
067-2467201064-20260205-DE-2024-05
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

COMMUNES	Longueur de voirie en mètres	Prorata en €
ALTORF	22 046	1 114
AVOLSHEIM	6 473	327
DACHSTEIN	17 042	861
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	10 493	530
DORLISHEIM	45 638	2 305
DUPPIGHEIM	37 850	1 912
DUTTLENHEIM	32 998	1 667
ERGERSHEIM	17 580	888
ERNOLSHEIM-BRUCHE	23 880	1 206
GRESSWILLER	20 855	1 053
HEILIGENBERG	8 281	418
MOLSHEIM	78 376	3 959
MUTZIG	39 217	1 981
NIEDERHASLACH	12 528	633
OBERHASLACH	13 866	700
SOULTZ-LES-BAINS	11 300	571
STILL	16 641	841
WOLXHEIM	12 476	630
TOTAL	427 540	21 596

précise

que l'imputation comptable du reversement sera effectuée sur le compte 739158 : Autres reversements sur taxes liées aux transports.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026